



INTERNAT

La Salle Clermont-Ferrand

28 rue Bernard Brunhes
63100 Clermont-Ferrand
internat@lasalle63.fr

www.lasalle63.fr

CONDITIONS DE PAIEMENT

Année scolaire 2019 - 2020

Le **prélèvement mensuel** est obligatoire pour les frais d'internat.

- **Un dépôt de garantie** de 170 € est demandé, il sera réglé par chèque, remboursable deux mois après la fin de l'année scolaire en cas de non réinscription, déduction faite d'éventuels frais liés aux dégâts (ou dépenses) imputables à l'élève.
- **En cas d'exclusion ou de départ volontaire** en cours d'année, le **dépôt de garantie** ne sera pas remboursé
- Tout départ volontaire de l'internat intervenant à compter du 1er mars de l'année en cours donnera lieu à la facturation totale de l'année à l'internat, déduction faite des petits-déjeuners et des repas du soir non pris.
- Il est procédé à un état des lieux à l'installation et au départ de l'interne.
- Si des dégâts sont effectués, si la clé de chambre n'est pas rendue en fin d'année, la facture sera à la charge de la famille.

Le présent règlement a valeur contractuelle. Tout manquement à l'un des quelconques articles peut entraîner l'exclusion de l'Internat ; le dépôt de garantie restant acquis.

Date :

Date :

Nom- prénom :

Signature **obligatoire** de l'élève ou de l'étudiant,
précédée de la mention « lu et approuvé »,

Signature **obligatoire** des responsables légaux,
précédée de la mention « lu et approuvé »,